

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'église. Titulaires d'églises paroissiales. — II Montréal-Madrid. — III Le précieux sang. — IV M. l'abbé Ferdinand Corbell. — V Prières des Quarante-Heures.

**AU PRONE**

Le dimanche, 30 juillet

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

Vendredi, le 8e anniversaire de la création de Pie X.

NOTE. — *La neuvaine de l'Assomption commence samedi, le 5, pour se terminer la veille de la fête, ou vendredi le 11 pour se terminer la veille de la solennité (1).*

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 30 juillet

*Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles  
 semi-publiques :*

Du 7e dim. après la Pent., **semi-double**; mém. de l'oct. (de S. Jacques **dans le dioc. de Montréal** et) de Ste Anne, puis des Ss. Abdon et Sennen Mm.; préf. de la Trinité (des Ap. **dans le dioc. de Montréal**); dernier Ev. du dim.

*Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :*

De sainte Anne, **double de 1e cl.**; comme le 26 juillet; seule mém. du 7e dim.; préf. de la Trinité (**dans le dioc. de Montréal**, préf. des Ap.); dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres mém. de saint Ignace de Loyola et du dim.

**Dans quelques églises paroissiales dédiées à saint Jacques**, (Cathédrale de Montréal) messe et vêpres solennelles de S. Jacques titulaire, avec seule mém. du dim. à la messe; mém. de saint Ignace de Loyola et du dim. aux vêpres.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.